L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 22 SEPTEMBRE 1869. 43e année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN 22 SEPTEMBRE.

ABONNEMENT.

UN AN..............$16 00
TROIS MOIS............4 00
UN MOIS...............1 50

L'abonnement est payable d'avance aux bureaux de l'Abeille.

Le journal est envoyé régulièrement aux abonnés le matin, de très bonne heure.

TARIF D'ANNONCES.

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Un carré.	$12 net.	$22 net.	$30 net.	$50 net.	$75 net.
Deux "	24 "	38 "	50 "	80 "	125 "
Trois "	30 "	53 "	70 "	110 "	175 "
Quatre "	38 "	67 "	90 "	140 "	225 "
Cinq "	46 "	80 "	105 "	170 "	275 "
Six "	54 "	93 "	120 "	200 "	325 "
Sept "	60 "	105 "	135 "	230 "	375 "
Huit "	65 "	115 "	150 "	260 "	420 "
Neuf "	70 "	125 "	165 "	290 "	460 "
Dix "	75 "	135 "	180 "	320 "	500 "
Onze "	80 "	145 "	195 "	350 "	540 "
Douze "	85 "	155 "	210 "	380 "	580 "
Treize "	90 "	165 "	220 "	410 "	620 "
Quatorze "	95 "	175 "	230 "	430 "	660 "
Quinze "	100 "	185 "	240 "	450 "	700 "
Trente "	175 "	330 "	450 "	750 "	1200 "

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Francis Fernandez, au magasin de P. Reber, No 22 de la rue de Chartres—Paillettes, franges, glands, galons &c., et un assortiment de jouets.

Par Gabriel Léautaud, à sa salle d'encan, rue de Chartres, à 10 heures—800 caisses de bottes, souliers et chapeaux, et 400 lots d'habillements fins provenant de New York.

Par J. D-jan, Jr, à 10 heures et demie, au coin des rues Ursulines et Treme—Porcelaine, ferblanterie, quincaillerie, articles de ménage, fourneaux, et installations, etc.—De plus, à sa salle d'encan—Meubles et pianos.

Par H. Scott, au No 46 de la rue de Chartres—chaussures, habillements, lingerie, chapeaux, etc.

Par Hoffman, Marks & Co. au 3d de la rue de Chartres—marchandises sèches et lingerie.

Par D. E. Murphy, sur la Levée, au pied de la rue Poydras—Foin et avoine.

Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES, 185..........Rue des Remparts..........185

ATTENTION:

M. J. Dajan, encanteur, vend aujourd'hui, à 10 heures et demie du matin, coin des rues Ursulines et Tremé, pour cause de liquidation par suite de transfert, le fonds de [illegible], verreries et articles de Chine, ustensiles de ménage, quincailleries, articles du Japon, d'osier et [illegible] heures, rue Gravier, No 133, un assortiment général de meubles de maison.

HABILLEMENTS FINS, CHAUSSURES ET CHAPEAUX.—M. Gabriel Léautaud, encanteur, vendra ce matin, à 10 heures à la salle d'encan rue de Chartres, 800 lots d'habillement fins venant de New-York, ainsi que des chaussures et des chapeaux, pour hommes et enfants. Ces articles sont frais et proviennent des meilleurs fabriques. C'est une bonne occasion pour les marchands.

Le gouvernement de Washington et les affaires de Cube.

Les affaires de Cube viennent d'entrer dans une nouvelle phase. Il est prouvé aujourd'hui plus que jamais que les Cubains sont dans l'impossibilité de conquérir par eux-mêmes leur indépendance, et que, s'ils n'obtiennent des Etats-Unis une assistance quelconque, leur résistance sera vaine et ne pourra finir que par la soumission. La Junte, néanmoins, ne s'endort pas à New York, et bien que forcée d'agir avec prudence, elle n'en combine pas moins toute espèce de moyens pour envoyer des auxiliaires aux patriotes qui combattent dans l'île et dont les derniers coups ne paraissent pas avoir été portés avec beaucoup de succès. Le combat de Las Tunas, que le gouvernement métropolitain appelle la victoire de Las Tunas, bien que le mot ne soit pas justifié entièrement par les faits, a été sanglant pour les deux partis; Quesada s'est retiré au moment où il n'avait plus qu'un effort à faire pour rester maître de la ville; mais il s'est retiré sur la nouvelle seulement qu'un renfort de troupes espagnoles, averties à temps, allait attaquer ses derrières. Quesada n'a donc pas été battu, mais il n'a pas réussi dans sa tentative. Ce n'est pas une défaite, c'est un échec, et pour le commandant espagnol c'est un succès, mais ce n'est pas une victoire.

Malheureusement pour les Cubains, on regardera peut-être à l'étranger cette opération comme une preuve d'impuissance. On dira que leurs troupes tentent beaucoup de choses qui n'aboutissent pas, et que, maîtresses de la queue de l'île, elles ne peuvent en sortir sans éprouver des revers sanglants. On dira plus encore, et on ne dira-t-on pas, si l'Espagne envoie un nouveau corps d'armée dans l'île? Si nous en croyons les dernières dépêches télégraphiques, ce corps d'armée serait prêt à s'embarquer ou serait déjà en route. Le gouvernement de la Régence a fait plus que nous ne pensions qu'il pût faire, et peut-être plus qu'il n'eût dû faire. Entreprendre des expéditions aussi coûteuses, c'est commettre une imprudence qui pourra lui coûter cher. L'Espagne est, en ce moment, le théâtre de conspirations nombreuses, en attendant qu'elle soit le théâtre d'une guerre civile acharnée. Deux partis sont conjurés contre le gouvernement actuel et contre ses vues de monarchie révolutionnaire, le parti républicain et le parti carliste; que l'Espagne envoie ses meilleures troupes au loin, et des explosions auront lieu sur divers points de la péninsule.

On peut se faire une idée de la faiblesse de l'Espagne en ce moment par la manière dont elle agit jusqu'ici contre la révolte dans l'île de Cube. Dans le principe, l'insurrection se composait d'une poignée d'hommes, on n'y croyait pas, on ne s'en occupait pas à l'étranger, les Etats-Unis eux-mêmes daignaient à peine prêter quelque attention aux nouvelles concernant la reine des Antilles. Mais Lersundi, alors Capitaine Général, qui connaissait bien le caractère de la grande partie de la population de l'île portait aux Espagnols, devait instruire son gouvernement et lui faire comprendre tout le danger d'un mouvement de cette nature et la nécessité d'y couper court sans délai par un de ces développements de force aux quels rien ne résiste. Dulce qui succéda à Lersundi devait faire entrevoir la même nécessité. Aujourd'hui que l'insurrection est parvenue à organiser une armée relativement considérable, il faudra plus d'efforts pour la comprimer, et l'on se demande si l'Espagne pourra suffire à la tâche et faire le plus grand effort à la partie le moins. On peut douter raisonnablement de l'efficacité des moyens qu'elle emploie quand on pense à la nullité de ceux qu'elle a employés jusqu'ici. Ainsi on peut bien admettre que la Régence enverra quelques milliers d'hommes de plus contre les Cubains, mais on admettra difficilement que cet envoi soit assez fort pour étouffer l'insurrection dans son développement actuel. Les auxiliaires embarqués ou qui doivent s'embarquer ne feront peut-être que remplacer dans les cadres de l'armée de Rodas ceux que la guerre en a fait disparaître, au quel cas il faudrait voir dans la nouvelle expédition plutôt un moyen de prolonger la défense, que d'éteindre la lutte, ce qui rendrait plus tard plus lourds les charges de la situation pour les deux partis.

Si nous prenons, toutefois, les dépêches télégraphiques pour ce qu'elles comportent textuellement, nous devons croire qu'une armée tout entière sera envoyée à Rodas, et alors, comme nous l'avons dit précédemment, il ne restera plus aux insurgés qu'à se disperser à moins que la tempête ne vienne à leur secours en dispersant elle-même les transports espagnols; mais la tempête est le plus souvent sourde aux invocations des faibles, et les insurgés feraient bien de compter sur un élément plus certain. Leur unique ressource est d'invoquer l'appui des Etats-Unis, comme l'unique ressource du Sud était d'invoquer l'appui de l'Europe. Si cet appui leur manque et que l'Espagne persiste à défendre sa colonie, les Cubains n'ont plus qu'à mettre bas les armes et à reconnaître la domination métropolitaine.

Mais cet appui des Etats-Unis leur manque-t-il? C'est là la question, la grande question du moment. Il ne paraît pas, jusqu'à présent, que Grant ait fait plus que ne fit Napoléon lorsqu'il offrit sa médiation entre le Sud et le Nord dans la dernière guerre américaine. L'Angleterre refusa de participer à cette offre de médiation parce qu'elle était convaincue de l'inutilité de la démarche. Grant n'irait-il pas plus loin à l'égard de l'Espagne et se croit-il honnêtement engagé à ne pas aller plus loin? Il est certain que l'Espagne a le droit d'envoyer à Cuba toutes les troupes qu'elle jugera nécessaires pour la défense de sa colonie, colonie qui lui appartient bien plus légitimement que le Sud n'appartenait au Nord, quand le Nord voulut soutenir le Sud d'innombrables armées. Ce droit de l'Espagne, il est impossible de le mettre en doute et nous ne croyons pas que le cabinet de Grant y ait songé un instant. Une grande pression cependant est exercée sur ce malheureux cabinet, on sent que le moment est arrivé de faire quelque chose pour l'annexion future de l'île de Cube, car si les Espagnols réussissent à conserver leur possession, affranchie désormais de l'esclavage africain, il est certain que de longtemps il ne se présentera d'occasion pour reprendre les négociations commencées par Sickles, et il faudra renoncer à l'île de Cube avec aussi peu d'espoir qu'en avait l'empereur Nicolas quand il renonça à Constantinople après la prise de Sébastopol.

Ce n'est pas que du côté de l'Europe le gouvernement de Washington ait rien à craindre. Napoléon, vers la fin de son règne, ne fera certainement pas la guerre pour l'Espagne et l'Angleterre, qui voudrait avoir à reprocher aux Etats-Unis vis-à-vis de l'île de Cube ce que les Etats-Unis reprochent à l'Angleterre vis-à-vis d'eux à propos de la guerre du Sud, ne serait peut-être pas fâchée que les Etats Unis se livrassent à un acte d'intervention qui la délivrerait à tout jamais de la question de l'Alabama.

Le cabinet de Grant doit donc se trouver dans une situation perplexe. Il ne voudrait pas perdre l'occasion d'annexer l'île de Cube, par des moyens directs ou indirects; et d'autre part, il ne veut pas abandonner l'affaire de l'Alabama, après avoir rejeté le traité qu'approuvait le cabinet d'Andrew Johnson, rejet qui est maintenant une cause de grand embarras pour le gouvernement fédéral. Mais le pire de tout serait de perdre l'affaire de l'Alabama sans rien gagner du côté de l'île de Cube. Les conseillers de Grant sont si habiles et Grant est si habile lui-même que la combinaison de tous ces génies pourrait bien perdre les deux choses à la fois, ce qui causerait en Europe une risée universelle.

Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tordus de Wilcox & Gibbs; que les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, etc., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 Canal.

Nous croyons devoir signaler l'annonce insérée par M. A. du Quesnay, un de nos plus remarquables professeurs, bien connu dans les plus aristocratiques familles créoles. M. du Quesnay a fait, à Paris, des études complètes sous la direction de plusieurs célébrités musicales, entr'autres: Marmontel, le célèbre professeur du conservatoire; Valentin Alkan, l'éminent pianiste classique, et Prosper Maleden, harmoniste savant, qui, parmi ses élèves, a compté le symphoniste Camille Saint-Saëns, le compositeur d'opéras Pascal, les pianistes Gottschalk (de la Louisiane), Marcailhou, Télefsen, Madame Tardieu de Malleville, etc. Pour le chant, M. A. du Quesnay a étudié, à Paris, la méthode de Madame Cinti-Damoreau.

Nous n'ajouterons qu'un mot; chaque hiver les élèves de M. A. du Quesnay se produisent, avec un grand éclat, et ce succès de l'excellent professeur dit tout.

$55.—C'est le prix, à New York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paye ni fret ni assurance.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.—Nous appelons l'attention des planteurs et du public en général sur l'annonce de M. B. J. West, rue des Magasins, Nos 119 et 121, qui a à vendre du fer, de l'acier, du cuivre, zinc, pelles, pioches, haches, gros instruments pour l'agriculture, charrues, machines de toute espèce. M. West a pour couper les cannes à sucre des couteaux ou machettes d'une qualité tout à fait supérieure. Le temps de la roulaison approche et nous recommandons ces couteaux aux planteurs sucriers qui tiennent à ce que leurs travaux s'exécutent rapidement, afin de soustraire leur récolte à la gelée. On nous a parlé de ce dernier article de la manière la plus favorable et nous croyons rendre service à ceux qui ont des cannes à faire abattre en leur signalant ces excellents couteaux. On trouvera encore dans le même magasin des machines à bon marché.

SUCRES, CAFÉS, THÉS, ETC.—Pour éviter les frais de transport, la maison Webster & Cie, au coin des rues Magasins et Poydras, vendront à prix réduits, jusqu'au 1er octobre prochain, des sucres de toutes qualités; des sucres clarifiés blancs et jaunes, sucres bruns de la Louisiane et de Demerara; sucres concassés et en poudre, sucres de Cuba, café de Rio, whisky vieux Bourbon et seigle, thés verts et thés noirs, tabac, pickles, sardines, eaux de vie, fruits, etc. L'occasion est belle et les consommateurs devraient ne pas la laisser échapper. Au 1er octobre, il ne sera plus temps, car la maison Webster & Cie. aura alors effectué son transfert aux Nos. 93 et 95 de la rue des Magasins.

CHEMISERIE ÉLÉGANTE.—La maison E. Coblentz & Cie., 57 rue Bourbon, entre les rues Bienville et Conti, annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'elle confectionne des chemises sur mesure d'après les dernières modes de Paris et aussi des caleçons et gilets de flanelle. Nous recommandons cette maison aux messieurs qui tiennent à avoir du linge convenablement fait.

LA POUDRE LABORÉ est le purgatif végétal le plus agréable, le plus efficace et le plus énergique de tous les purgatifs. Ce médicament réussit là où tous les autres échouent; et par les merveilleuses cures qu'il a produites, la Poudre Laboré est placée, depuis longtemps, au premier rang des médicaments indispensables dans les pays chauds.

A vendre dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne.

Dépôt général chez A. Griffo, pharmacien, rue Royale, 285.

$55.—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante cinq piastres, de Grover & Baker. C'est une compagnie aussi commode que gaie.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

FRANCE.

Discours du prince Napoléon au Sénat.

Le prince Napoléon déclare qu'il croit devoir entrer de suite en matière, sans insister sur les événements qui ont amené la phase si importante dans laquelle se trouve le pays et les changements considérables qui sont en ce moment soumis à l'examen du Sénat.

Je désire, dit-il, non seulement examiner le sénatus consulte tel qu'il est présenté au Sénat, mais discuter les modifications qui me semblent nécessaires pour faire de notre constitution un tout plus homogène, dont aucune partie n'oppose des obstacles continuels au développement de l'empire libéral.

Mais, avant tout, je suis heureux, je crois de mon devoir de porter à cette tribune mon hommage de reconnaissance raisonné au souverain qui, dans une paix profonde, commence la transformation de l'empire autoritaire, pour employer l'expression même de notre honorable président, en empire libéral.

J'approuve le sénatus consulte, mais je ne le crois pas suffisant, et je voudrais y voir introduire des dispositions nouvelles; je le discuterai en dehors de tout esprit d'opposition, avec une franchise complète et le désir de rechercher la vérité.

D'abord et pour déblayer le terrain, je tiens à affirmer mon dévouement entier, complet, non seulement à l'empereur, mais à son fils.... (Vif mouvement et nombreux applaudissements.)

M. de Heeckeren—Je n'applaudis pas. Pourquoi applaudir? Je n'en ai jamais douté!

Le prince Napoléon—Mieux que personne je comprends que mes intérêts, aussi bien que mes affections, sont indissolublement liés à l'empire....(Très bien! très bien!)

Un dernier mot sur moi même, quoique j'aie déjà peut-être trop parlé de moi. Je l'avoue, mon amour-propre pourrait être satisfait de ce qui se passe; depuis longtemps j'avais demandé l'évolution qui se fait aujourd'hui; depuis longtemps également j'avais demandé la liberté de la presse, le droit de réunion, quand ils ont été concédés, en principe, du moins, par la lettre du 19 janvier 1867.

Aujourd'hui le Sénat est appelé à accomplir une réforme parlementaire qui a une grande gravité, et j'en suis heureux; mais ce que je regrette, c'est de voir le Sénat, de voir la commission apporter à cette œuvre un certain sentiment d'hésitation....... l'absence de confiance...... On a l'air d'approuver du bout des lèvres et de faire ses réserves...... (Mouvements divers.)

M. de Maupas:—Ce sentiment n'est pas celui de toute la commission, monseigneur. (Rumeurs.)

M le président:—Ce n'est celui d'aucun membre de la commission.

Le prince Napoléon:—C'est l'esprit du rapport; c'est la tendance qui se manifeste dans l'ensemble de ce rapport. Eh bien! je crois qu'il y a là un mal, et qu'il en pourrait résulter que les réformes adoptées par le Sénat ne produisissent pas tout l'effet qu'on doit en attendre.. (Légère interruption.) Vous le comprendrez, messieurs les sénateurs. Un poète l'a dit avant moi: "Il n'y a rien de plus désagréable qu'un bienfait reproché."

Or, quand le pays voit un examen accompagné de tant de réticences, fait avec si peu d'élan, il peut se sentir inquiet et se dire qu'au fond il pourrait bien arriver que ces réformes ne fussent pas bonnes. Pour moi, j'accepte entièrement ces réformes, et je voudrais vous les voir accepter de même.

Messieurs, il y a deux opinions extrêmes également nuisibles et que je ne sépare pas, soutenues par ceux qui aiment l'empire incompatible avec la liberté. Les uns ne voient dans les réformes qu'un mariage de raison, d'autres, un mariage de sentiment.

Quant à moi, je suis pour le mariage de sentiment; car je crois parfaitement possible la coexistence de l'empire avec la liberté. Mais ceux qui croient, pour un motif ou un autre, que l'empire ne peut vivre avec la liberté, ceux-là sont également irréconciliables.

Ecartons ceux qui nient la souveraineté de la volonté du pays, qui nient le vote populaire qui a fait l'empire. Ceux-là sont des ennemis. (Très bien! très bien!) Mais les autres ne font pas moins de tort à l'empire.

Je crains aussi ceux qui ne voient considérer les réformes actuelles que comme une expérience. Non, ce n'est pas une expérience, il faut qu'elle réussisse. (Mouvements divers.)

Messieurs, la liberté peut subir des éclipses; mais c'est un phare vers lequel se dirigent tous les peuples civilisés. Or, c'est bien le droit de la France, je pense, de se compter au nombre des peuples civilisés. Eh bien! cette tendance, que je vous signale, vous ne la supprimerez pas; associez donc l'empire avec la liberté.

Ceux qui regardent les réformes actuelles comme contraires au principe de l'empire sont des ennemis du gouvernement; mais ceux qui les considèrent comme une expérience sont tout aussi dangereux.

Je voudrais que l'empire autoritaire brûlât ses vaisseaux sans esprit de retour.

Messieurs, l'art de gouverner, c'est l'art de céder, et non de résister; de céder aux aspirations justes, raisonnées qui se produisent dans les pays. Oui, l'art de céder à un sage opinion publique, c'est l'art véritable de gouverner.

Quand tout progresse autour de nous dans l'industrie, dans la science, voudriez-vous que les institutions politiques restassent stationnaires? Non! cela n'est pas possible, cela ne sert pas. Et que diriez-vous d'un savant qui, au déclin de son activité, dans orgueil stationnaire, dirait: Il n'y a plus rien à chercher; voilà les limites de la science!

Eh bien! les réformes, les progrès qui sont constamment nécessaires dans la science le sont également dans la politique, et cette marche progressive, je la trouve dans la tradition impériale.

Pensez-vous que la Constitution de 1815 ressemble à celle de l'an VIII? Par devoir et par une disposition bien naturelle, j'ai étudié l'empereur à fond. Eh bien! en 1815, l'empereur avait, je ne dirai pas abdiqué son passé, non! certes; mais il avait accepté le gouvernement constitutionnel en principe et au point de vue de la raison. Il n'y a pas de doute là-dessus.

Le gouvernement de la Restauration a eu une tâche indélébile: son origine, résultat de l'intervention de l'étranger.

Le drapeau blanc était un stigmate de honte pour la France; elle n'a pas voulu le garder et elle a bien fait. (Mouvement.)

Quant au gouvernement de 1830, il n'avait pas une base assez large, et la couronne, de son côté, a voulu trop intervenir.

Ainsi, lors de la coalition de 1839, les amis intimes du gouvernement, des hommes qui avaient été ministres avant cette époque, qui l'ont été depuis, trouvaient que la couronne avait une influence trop prépondérante. D'ailleurs, il faut bien reconnaître que le gouvernement de 1830 a bien été véritablement un gouvernement parlementaire, mais non représentatif, car il ne représentait que ceux qu'il avait nommé.

Ceux-ci qu'on appelait le pays légal, n'étaient que 200,000 et on oubliait que derrière ce 200,000 électeurs, il y avait 10 millions de citoyens qui n'étaient pas représentés. Tout alors se faisait au point de vue de ce pays légal.

C'est là surtout qu'a été le mal; un jour, les 10 millions de citoyens qui se trouvaient derrière le pays légal ne sont dit: Nous voulons, nous aussi, avoir part au banquet des satisfaits, et ils ont jeté le gouvernement par la fenêtre.

On fait une autre objection qui, je l'avoue, me touche un peu:

Vous dites que le gouvernement constitutionnel est une importation anglaise.

Erreur! partout où on a voulu adopter le régime constitutionnel, en Prusse, en Autriche, on a pris la même formule, parce qu'elle est bonne, et que, comme le beau, si je puis le dire, elle ne saurait différer d'un pays à un autre.

Je ne veux d'ailleurs pas pousser cette théorie à l'excès, et je reconnais qu'il doit se produire des différences résultant du climat, de la race, des traditions, de l'histoire, de la religion. Mais ces influences ne sont jamais la cause de différences profondes.

On imiterait l'Angleterre? objecte-t-on. Mais Napoléon Ier était-ce un plagiaire de l'Angleterre, lui qui était avec l'Angleterre à l'état d'irréconciliable? Eh bien! à quoi ressemble la Constitution de 1815? A la constitution anglaise; et elle lui ressemble tant, que c'est pour cela que je ne l'accepte pas et que je préfère la voie dans laquelle nous entrons.

Mais aussi je ne repousse pas la liberté parce qu'elle existe en Angleterre. Non! La liberté est de tous les temps et de tous les pays. C'est comme une rivière; quand vous voulez vous abreuver vous allez y puiser de l'eau.

Notre constitution a été souvent modifiée, mais si elle l'a été, c'est sur l'initiative même du souverain, et parce qu'elle n'est pas bonne. Et c'est dans ce sens, messieurs, que le sénatus-consulte me convient beaucoup, mais je l'aurais voulu meilleur, car d'ici deux ou trois ans vous serez forcés de le reprendre encore pour le compléter.

Pour le Corps législatif, vous n'aurez rien à faire, je le reconnais: tout est fait! Mais il est d'autres points sur lesquels je veux appeler votre attention.

Pour moi, dans un sentiment durable et de conservation,—ce qui vous paraît peut-être étonnant,—je voudrais que tout ce qui est raisonnable fût fait. C'est le seul moyen d'arrêter les réclamations, celles du moins auxquelles on peut mettre un terme. Car il y en aura toujours de nouvelles, et nous en plaignons pas trop! L'opposition est un stimulant pour les gouvernements; c'est le sel de la politique.

Et puis, sans vouloir désigner personne, je crois que les esprits font une sottise dans un pays. (Oh oh!) Les inspirent de la crainte à quelques-uns, mais tous les bas fonds de la société sont par là mis au grand jour. Et aujourd'hui, Messieurs, l'on ne peut gouverner qu'au grand jour.

Permettez-moi de vous rappeler un mot d'un homme d'Etat dont je reconnais le mérite sans partager toutes les idées: "On peut tout faire, disait-il, avec les baïonnettes, excepté s'asseoir dessus." (Nouvelle hilarité.) Eh bien! je crois qu'on peut tout faire avec le despotisme, excepté le faire durer. (Mouvement.)

Le principe des changements admis, quel était le mode à suivre?

Sur ce point, j'approuve le gouvernement de toutes mes forces.

Deux voies étaient à prendre: plébiscite ou sénatus-consulte.

Certains esprits, trompés par l'apparence, se sont prononcés pour le plébiscite, il n'a que l'apparence de la démocratie. C'est le pouvoir législatif exercé directement par le peuple. Eh bien! ce pouvoir me semble, sauf dans des cas très rares, un pouvoir illusoire (C'est cela!) Je m'explique.

Si l'empereur a le droit de faire un appel direct au peuple, il n'en doit pas user souvent, peut-être jamais; car le plébiscite est une ancre de salut, c'est la dernière étape avant une révolution. Quelle aberration de recourir à un plébiscite des changements à la Constitution? Si le peuple dit: Oui, c'est une illusion; s'il dit: Non, c'est la révolution.

Qu'on le consulte sur un nom propre, dans des circonstances exceptionnelles, sur une question de paix ou de guerre, sur la cession d'une province en cas de guerre malheureuse, je l'admets.

Mais encore faut-il que celui qui répond sache et comprenne ce qu'il dit. Pour cela, il faut que la question posée soit simple et claire. Combien, dans votre vie politique, messieurs, combien avez vous rencontré de ces questions-là?

Gardez donc le plébiscite comme un droit du souverain, mais à la condition qu'il s'en serve le moins possible. Consulter directement le peuple est une sorte de coup d'Etat et suppose forcément que l'empereur est en dissentiment avec les représentants; sans cela il prendrait avec eux les mesures nécessaires.

Le gouvernement a donc sagement agi.

J'arrive à la discussion même du sénatus-consulte, que je qualifie en deux mots: Tout ce qui s'y trouve est bon; mais tout ce qui est bon ne s'y trouve pas.

J'aborde ce que j'appellerai les cinq lacunes du sénatus-consulte.

La première a trait à la question de la responsabilité ministérielle. On a déjà dit sur ce sujet délicat tout ce qui pouvait être dit, et je ne sens pas la force, au cas où j'en aurais le temps, d'essayer un traité sur cette matière. La cause est plaidée. Il s'agit de la juger; je vous présenterai seulement quelques considérations.

Ma sollicitude se porte du côté de la responsabilité de l'empereur et des questions qu'elle soulève.

Sur cette responsabilité je dirai que, selon moi, elle doit planer, abstraite dans les nuages, pour ne descendre dans le domaine de la politique, que dans les cas très rares qui exigent la ressource suprême du plébiscite.

En dehors de ces cas extrêmes, la responsabilité de l'empereur demeure une chose grande, généreuse. J'apprécie le sentiment qui l'a fait inscrire dans la Constitution, comme elle existe dans l'histoire.

J'admire la fière abnégation qui en a fait revendiquer l'honneur et braver les dangers. Mais, pour la prendre telle qu'elle est, il faut convenir que c'est là une garantie d'une formule peu palpable, peu pratique dans la réalité: cela peut être superbe, mais ce n'est pas et ne doit pas être inutile.

Aujourd'hui, nous avons un souverain courageux, et d'ailleurs nous sommes en présence d'un peuple logique quelquefois à l'excès, et qui veut que les mots soient des choses; mais la responsabilité de l'empereur n'empêche pas la responsabilité secondaire des ministres, palpable, pratique, journalière.

Les ministres, jusqu'ici responsables, administrativement, le deviennent politiquement; ils l'étaient individuellement, ils le deviennent collectivement. Le cabinet se réunit en conseil sous la présidence de l'empereur.

Mais ici se dresse une question et se montre une lacune dans votre rapport. Devant qui les ministres sont-ils responsables? Est-ce un manque d'attention ou de finesse de ma part, je ne vois pas que l'article 2 du sénatus-consulte indique devant qui les ministres sont responsables.

J'ai bien trouvé quelque chose à cet égard dans les articles subséquents; mais ce quelque chose y est vague et n'y est pas à sa place: on peut bien simple aurait mis d'accord tout le monde. Les ministres sont responsables devant les Chambres.

M. le président.—Et devant le pays.

Le prince Napoléon.—Devant le pays représenté par les Chambres.

M. le président.—Ils le sont.

M. Boinvilliers.—Ça y est.

Plusieurs membres—Ça y est.

Le prince Napoléon.—Non, cela n'y est pas, et cela devrait y être; car il est essentiel qu'il n'existe aucun doute sur la question. La grande responsabilité, historique, générale, pour les faits d'ensemble, et cette part n'est déjà que trop grande, appartient au souverain, qui, seul, peut faire appel au peuple.

Mais, à côté, on ne saurait assez le répéter, et le répéter explicitement; car c'est là une situation sans précédent et dont on ne trouve pas d'analogie dans les anciennes chartes, les ministres dépendent de l'empereur et sont responsables devant les Chambres.

La deuxième lacune que j'ai à signaler touche à l'origine et à la composition du Sénat. Ici je sens redoubler les délicatesses du sujet, et en même temps le besoin d'un accord d'indulgente attention. Il s'agit de dire la vérité sur le Sénat, devant le Sénat et lui-même, et il est plus difficile de dire la vérité à ses amis qu'à ses ennemis.

Je voudrais pour le Sénat une participation entière, absolue, égale à celle de l'autre Chambre, au pouvoir législatif, et ce vœu, je l'exprime bien plus encore dans un sentiment d'ordre et de conservation que dans un sentiment de liberté.

M. Boinvilliers.—Vous avez raison.

Le prince Napoléon.—On a parlé de l'avenir et des appréhensions qu'il cause à certains. Eh bien! s'il est à mes yeux un point noir à l'horizon, c'est le danger que créerait l'isolement omnipotent d'une Chambre unique, une Convention devant un César.

Parlant des hautes assemblées, les premières bien petites d'influence.

Plus je considère le rôle d'une haute assemblée en France et sa mission, plus je regrette sa faiblesse et plus je voudrais la renforcer.

Je voudrais donc au Sénat un pouvoir législatif complet plutôt qu'un pouvoir constituant illusoire. Ce pouvoir constituant du Sénat m'inquiète. S'il avait jamais la tentation de s'en servir, Dieu garde la France!

M de Casabianca—Il la gardera!

Le prince Napoléon.—Le pouvoir constituant du Sénat, c'est l'article 14 de la Charte. Quand on fusil chargé est déposé dans un coin, on a le droit de s'inquiéter de l'usage imprudent qu'on pourrait en faire. Donc pas de pouvoir constituant réservé au Sénat! Le pouvoir constituant doit être partagé entre l'empereur, le Sénat et le Corps Législatif.

Le pouvoir constituant, c'est l'empereur et les deux Chambres. Je n'aime pas ces distinctions subtiles et ces démarcations imaginaires d'attri-

butions, et je trouve puéril qu'il faille, par exemple, un sénatus-consulte pour changer les appointements d'un conseiller d'Etat, et qu'il dépende d'une simple loi d'édicter des modifications cent fois plus importantes et plus considérables.

Ici, je suis amené à vous dire, messieurs, ce que doit être, à mon avis, une constitution. Une constitution doit se composer simplement d'un très petit nombre de principes aussi vagues, aussi élastiques que possible, afin d'embrasser le plus grand nombre de cas. Nous avons ce que j'appellerai la maladie latine: nous voulons tout codifier, tout symétriser.

Un troisième point m'arrête encore dans l'examen de cette lacune que j'ai signalée dans ce qui touche au Sénat: je veux parler de sa composition.

Je ne chercherai pas à diminuer le prestige de la délégation du souverain; mais rien dans la pratique, l'histoire est là pour l'attester, ne vaudra, pour la vitalité d'un grand corps, l'origine de l'élection, et la terre féconde du suffrage universel est plus favorable à ses racines que le sable brillant de la faveur impériale.

Voici l'image du Sénat tel qu'il sera après le vote du sénatus-consulte; les sénateurs sont nommés exclusivement par l'empereur en dehors de toute catégorie; le Sénat peut être présidé par l'empereur; il a non seulement un pouvoir constituant permanent, mais en cas de dissolution du Corps législatif et jusqu'à sa convocation, ce qui peut durer six mois, le Sénat est investi du droit de pourvoir à toutes les nécessités législatives, y compris apparemment le vote du budget; de tels privilèges sont exorbitants et fâcheux; en faire usage serait une extrémité dangereuse.

Ces pouvoirs m'effrayent, je l'avoue; pour ne pas être tenté de s'en servir, il faut ne pas les avoir.

Je sais bien qu'il est des personnes qui, se nourrissant de folles illusions, comptent sur le Sénat pour reprendre tout ce qu'on a donné. Ces illusions, j'ai trop le respect du Sénat pour ne pas être certain qu'il les blâme, qu'il les condamne.... mais enfin elles existent.... mais enfin on dit: Le Sénat est conservateur, il pourra supprimer les libertés...... Comme si l'esprit de conservation ne devait pas être éminemment un esprit de liberté.

Eh bien! dans l'intérêt général, pour éviter de nourrir les folles espérances que ferait naître le sentiment dans lequel se trouve vis-à-vis de vous et très injustement, je le reconnais, une certaine partie du public; ne gardez pas ces pouvoirs exorbitants que vous avez.

J'arrive au troisième point, et ici je me rencontre avec un de mes collègues dont les opinions ne sont pas toujours conformes aux miennes. J'ai vu, par les journaux, qu'il avait présenté un amendement demandant la suppression du sénatus-consulte qui interdit la discussion de la Constitution.

Jamais on n'a plus discuté la Constitution que depuis le vote de ce sénatus consulte. Bien plus, cette demande d'interpellation des 116 députés, qui a fait tant de bruit dans ces derniers temps, était une violation flagrante du sénatus-consulte; elle était inconstitutionnelle! Et cependant comme elle répondait aux préoccupations de l'esprit public, le gouvernement y a fait droit et elle est devenue le point de départ des nouvelles réformes.

La presse aussi, malgré le sénatus-consulte a librement discuté la Constitution; c'était son droit, et son devoir. Il est bon qu'elle agisse ainsi, car c'est le droit et le devoir d'un bon citoyen de ne jamais se montrer indifférent en matière politique. L'indifférence en matière politique est un danger pour un pays, c'est sa mort.

Je m'associerai donc à tout vote tendant à la suppression du sénatus consulte qui défend la discussion de la Constitution.

Je voudrais également la modification des articles constitutionnels qui regardent la nomination des députés, leur nombre et la formation des circonscriptions électorales. (Rumeurs.)

Les circonscriptions électorales sont formées par le décret de l'empereur. Cela n'est pas bon.

Le nombre des députés devrait être augmenté; la circonscription électorale devrait avoir le département pour base. Il y a là des intérêts, des rapports entre les électeurs qu'il faut respecter et qui rendront leurs suffrages plus éclairés.

Nous voici au cinquième point! Ah! ceci est plus grave. (Bruit.) C'est ce que j'appellerai la réforme municipale. (Nouveau bruit.)

Je vais vous faire, messieurs, ma profession de foi bien sincère: oui, j'aurais des tendances à m'associer à l'opinion qui veut faire nommer les maires par les conseils municipaux, car telle est la vérité des principes.

Cette opinion, je le sais, sera traitée d'exagérée, on dira que les maires sont aussi les préposés de l'autorité centrale. Sans aller au fond de la question en ce moment, je me bornerai à répondre à cet argument: Oui, les maires représentent l'autorité centrale; il y a peut-être là un danger, mais il me paraît un peu plus simple, et voici pourquoi.

Le jour où le gouvernement aura vu que cette délégation d'une partie de ses pouvoirs aux maires a des inconvénients, il n'aura qu'à leur retirer les attributions émanant de lui, et à nommer des représentants cantonaux de l'autorité centrale. (Oh! oh!)

Les avantages de ce système seront plus grands que ses inconvénients! Mais si vous ne voulez pas aller jusque là, je me contente de demander la suppression de l'article constitutionnel qui permet à l'empereur de choisir les maires en dehors du conseil municipal. Voilà pour aujourd'hui; réservons le reste.

La mission de l'Empire est de faire ce qu'aucun autre gouvernement n'eût pu, n'eût osé faire, car aucun autre gouvernement n'aurait eu la force de l'oser avec le même succès. Je me plais à le reconnaître.

Il se présente un écueil à mon esprit; c'est qu'en présence de ces lois que vous aurez à voter, il n'y aura pas grande opposition dans cette enceinte. Ce sera la vision de saint Paul sur le chemin de Damas...... Le Messie sera nécessaire, le pouvoir qui convaincra, et séduira qui l'éclaire soudainement, et qui rend ce qui la veille était révolutionnaire, dangereux, opportun tout à coup bon, utile, opportun. Laissez-moi cette illusion; car ma révélation libérale est faite depuis que j'ai l'âge de raison, et ne quittera qu'avec la vie.

Ne vous laissez pas effrayer, messieurs, par le spectre rouge et par d'autres évocations trop connues! La meilleure manière de combattre les révolutions, c'est de prendre ce qu'elles ont de bon; ce moyen n'a pas encore été employé.

Le gouvernement entre dans cette voie; qu'il y persévère. Si des agitations se présentaient malheureusement pour contrarier son œuvre, étouffez-les. C'est votre droit et votre devoir, le pays compte sur vous pour cela! Mais en dehors de ces agitations coupables, il faut respecter dans le pays cette agitation salutaire qui veille et ne se révèle; Le sang qui circule en lui comme le sang dans les veines de l'homme. Cette agitation vaut mieux que le calme qui régnait avant les réformes de 1860, qui était dû à la préoccupation exclusive des intérêts matériels.

Ce calme était mauvais et malsain. C'était le calme des eaux stagnantes, le calme du cadavre qui amène la pourriture et la décomposition.

Laissons donc la vie politique s'épanouir dans notre pays, et s'il y a des tentatives coupables, réprimons-les énergiquement. Elles ne doivent pas plus nous arrêter que le caillou ne saurait arrêter le char triomphal qui porte la liberté.

J'ai fini. Ma bonne foi, j'en suis certain; je méprise tout doute à cet égard; mes conseils, je les crois utiles au pays, dévoués à l'empire. C'est pour cela que je suis monté à cette tribune.

—On télégraphie de Montréal, en date du 13:

"Un grand meeting annexioniste a eu lieu à Québec. Sept mille personnes y assistaient.

"M. John O. Farrell a fait un discours dans lequel il s'est hardiment prononcé pour l'annexion aux Etats-Unis.

"Des résolutions ont été adoptées à l'unanimité, dans lesquelles on engage le peuple à demander au gouvernement anglais, par l'intermédiaire du gouvernement général, et, dans le cas où, le peuple du Canada se prononcerait à la presque unanimité pour l'annexion, cette mesure ne recevrait pas la même sanction qu'a obtenue l'union des îles Ioniennes à la Grèce.

"D'autres discours ont suivi, et le meeting s'est ajourné avec trois hourras pour l'annexion.

"Un immense drapeau américain était arboré dans l'endroit où se tenait le meeting.

"Dans les rues, on a posé un grand nombre d'affiches portant ces mots: "Annexion immédiate."

"Le succès de cette manifestation a produit une grande sensation parmi les conservateurs."

Ledru-Rollin.

On écrit de Paris à l'*Indépendance Belge*:

Quand je vous annonçais, il y a deux mois déjà, que le nom de Ledru-Rollin serait mis très sérieusement en avant, lors des réélections de Paris, pour une candidature démocratique, ce bruit fut très probablement taxé de chimère par plus d'un lecteur. La chimère est belle et bien aujourd'hui démontrée réelle, et c'est là l'origine des controverses engagées sur la nécessité, pour le célèbre orateur libéral, de purger sa contumace, à l'occasion du singulier complot que vous savez. On le dit résolu à provoquer un débat prochain. Or, puisque l'importante personnalité d'un des chefs de la révolution de 1848 se trouve remise en pleine évidence, c'est l'instant de crayonner quelques notes intimes qui emprunteront à l'actualité même un intérêt spécial.

Ceux qui n'ont pas vu M. Ledru-Rollin depuis la chambre des députés de Louis-Philippe ou depuis la Constituante de la république le trouveront à sou tour quelque peu changé. C'est le destin, et nul n'échappe à ces transformations du temps. La métamorphose, toutefois, n'est pas ce qu'elle pourrait être, au bout de vingt années qui ont neigé depuis lors sur les têtes.

M. Ledru Rollin, malgré sa soixantaine bien sonnée, est resté vert et vaillant. Il a conservé cette belle prestance qui faisait de lui un tribun modèle. La prestance seulement a tourné à l'embonpoint, mais sans aucune trace de caducité. Un moment très souffrant d'une maladie de cœur, M. Ledru-Rollin a recouvré la santé à la suite d'un traitement hydrothérapique. Les rondeurs de la figure, qui étaient fort belles, se sont légèrement [illegible], mais en conservant un caractère de dignité tout à fait personnel.

M. Ledru-Rollin habite à Londres, dans le faubourg, un charmant cottage avec parc dont tous les réfugiés connaissent bien la route; car jamais une infortune n'a frappé vainement à sa porte.

La fortune de M. Ledru-Rollin ou plutôt de sa femme lui permet d'ailleurs la bienfaisance. A la suite des événements de 1848, sa situation pécuniaire fut un moment gravement compromise. Il partagea, en effet, avec tous les membres du gouvernement provisoire, l'honneur de descendre du pouvoir plus pauvre qu'il y était monté. Le plus clair de la fortune de Mme Ledru-Rollin consistait en d'énormes terrains situés rue de Charonne; mais ces terrains étaient lourdement hypothéqués; les besoins devenaient pressants, on faillit être obligé de les vendre à vil prix; huit ou neuf cent mille francs.

Aujourd'hui ces terrains valent plus de six millions. Cette plus-value est en partie l'œuvre de l'haussmannisation, qui, en perçant le boulevard du Prince-Eugène, a absorbé une partie des terrains de Mme Ledru-Rollin et créé sa situation exceptionnellement favorable. Voilà un de ces contrastes comme les aime le hasard: le préfet du pouvoir personnel enrichissant l'ancien ministre de la républi-

CHRONIQUE LOCALE

FETES AUX FAIR-GROUNDS.—Il y aura, le 2, le 3 et le 4 octobre, fêtes aux Fair Grounds au bénéfice de l'Eglise de Ste-Rose de Lima que l'on se propose de reconstruire. Le programme de ces trois jours de liesse sera publié incessamment. En attendant, nous croyons pouvoir annoncer que parmi les divertissements du dimanche, 3 octobre, figurera en première ligne une lutte entre deux des clubs de *base ball* les plus renommés de la ville, le Club *Active* et le Club *Terrible*, composés l'un et l'autre de l'élite de la jeunesse Orléanaise. Ces deux Clubs se disputeront un prix offert par une très aimable et très gracieuse jeune fille de la Nlle-Orléans, et qui consiste en un drapeau en soie bleue, avec franges en or, portant au centre ce mot "Champion", brodé en or par les mains de la charmante donatrice. Ce drapeau, qui est un petit chef d'œuvre, est exposé en ce moment chez Griswold, à l'angle des rues Royale et Canal.

VOLS.—Plusieurs vols avec effraction ont été commis dans la nuit de lundi à mardi. La résidence de M. A. Parker 39, rue Tonti et celle de M. Smith, rue Dryades, près de la rue Jackson, ont été dévalisées par d'audacieux malfaiteurs. Nous passons le reste.

Il n'y a guère de jour que les rapports de police n'aient à enregistrer un certain nombre d'attentats de cette nature, tous exécutés d'une manière identique ou à peu près, et sur les auteurs desquels on ne parvient pas, une fois sur cent, à trouver le moindre indice. Dans la plupart des cas, les malfaiteurs se bornent à dévaliser les rez-de-chaussée de maisons—salons et salles à manger—et les objets sur lesquels ils font main basse sont principalement des pièces d'argenterie.

Admettons que les voleurs soient, la plupart, assez lestes pour ne se laisser point surprendre, assez habiles dans leur métier pour ne laisser sur les lieux aucune trace qui puisse permettre de poser le premier jalon d'une enquête; mais le produit de leur vol va quelque part; ils ne gardent point les objets volés, ils les vendent à des receleurs, leurs complices, ou à des marchands peu soucieux de la provenance de ces objets, ou bien les mettent en gage dans des maisons de prêt. Ici la tâche de la police est plus facile; elle a une base pour ses recherches, elle peut obtenir aisément des informations, être renseignée jour par jour, et prendre les mesures qui lui paraîtront utiles.

Nous ne pouvons admettre qu'avec les ressources dont disposent le Bureau et le surintendant, placé à la tête du service, il ne soit pas possible de mettre fin à un état de choses aussi regrettable, ou, tout au moins, de diminuer le nombre des vols avec effraction qui se commettent quotidiennement dans la ville.

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER DES OPELOUSAS.—Les rumeurs qui circulaient avant hier soir dans la ville étaient fondées. Quoique grave, l'accident n'a heureusement coûté la vie à personne. La chaudière de la locomotive St Mary, attelée au train de voyageurs parti de la Nouvelle-Orléans lundi matin, a fait explosion à un mille au-dessus de Boutté Station. La machine a été mise en pièces. Par un hasard véritablement extraordinaire, le chauffeur seul a été légèrement blessé. Le mécanicien s'en est tiré sain et sauf. M. Flynn, assistant surintendant du télégraphe de la ville, se trouvait dans le convoi, et avait avec lui un appareil et des piles. Ayant coupé le fil télégraphique, il a immédiatement envoyé une dépêche à la gare d'Algers. Une locomotive de secours a été expédiée aussitôt; et après un retard de deux heures, pendant lesquelles on a pu déblayer la voie, le convoi est reparti pour Brashear.

On évalue à $10,000 les dommages causés par cet accident à la Compagnie du chemin de fer des Opelousas.

COUR DU RECORDER GASTINEL.—L'officier de police Luchane, de couleur, accusé d'avoir arrêté sans motif une dame respectable, Mme A. L. Clark, qui regagnait sa demeure, et un gentleman, M. Schmidt, qui avait tenté de protéger Mme Clark contre les insultes du policeman, a comparu hier devant le recorder Gastinel. Le recorder a renvoyé le coupable devant la Première Cour de District.

AFFAIRE DU PASSAGE DE LA BOURSE.—M. J. A. Anderson a comparu hier devant le recorder Gastinel. Il est accusé de tentative de meurtre. Le recorder a fixé le chiffre de la caution à $2,000.

INCENDIE.—Dans la nuit de lundi à mardi, un incendie a complètement détruit une maison située rue Rochebilière, entre les rues Gasquet et Palmyra, appartenant au nommé Nicholas Seen. Cette maison n'était pas habitée et, au moment où l'incendie a été découvert, il avait déjà fait de grands ravages. La rareté de l'eau dans cette partie de la ville a rendu le travail des pompiers difficile; et malgré les plus grands efforts, le feu n'a pu être maîtrisé. Deux maisons contiguës ont également été détruites.

Les services rendus dans les récents sinistres par le nouveau système des puits à incendie sont appréciés d'autant mieux par les pompiers, lorsque ceux-ci sont appelés à porter secours dans des quartiers de la ville non encore pourvus de ces réservoirs. L'administration de la ville ne saurait mieux faire que d'achever un travail d'une utilité aussi reconnue.

AFFAIRE FULLER.—M. Perry Fuller, ex-collecteur des douanes, a comparu avant-hier devant le commissaire des Etats Unis, M. Urban. Après une longue discussion avec l'avocat de M. Fuller, le commissaire Urban a fixé le chiffre de la caution à $30,000. On pense que M. Fuller fournira caution aujourd'hui.

ALDERMEN.—Séance ordinaire du 21 septembre 1869. Présidence de M. Kaiser.

La résolution de M. Barnes, du Conseil des Assistants Aldermen, invitant l'agent fiscal à adresser aux Conseils un rapport officiel sur la vente des bons de la ville négociée par ses soins à New York a été adoptée en première lecture.

Le voyer de la ville communique au Conseil les nominations suivantes faites par lui: John F. Brown, député-voyer, Wm Fitzner, dessinateur. Approuvé.

Lecture est donnée d'une communication de l'agent fiscal de la ville.

M. Prados présente une résolution à l'effet d'approuver la conduite de l'agent fiscal dans la négociation de la vente des bons de la ville à New York. Cette résolution est endossée par le comité des finances. Adoptée en seconde lecture.

Résolution relative au bail des Wharfs de la ville. Référée au comité des rues et débarcadères.

Communication de George F. Brott, proposant un plan de dessèchement. Référée.

Communication du général Blanchard, relative à sa révocation de l'emploi d'assistant voyer par Bell, voyer de la ville.

Communication de M. Prados relative à des conflits avec le commissaire des rues, concluant à ce que le Conseil approuve le refus de M. Prados de payer certaines réquisitions.

Cette communication est provisoirement déposée sur le bureau.

Communication et résolutions du comité des deux Conseils rappelant une section de l'ordonnance des water-works relative à la nomination de commissaires des water works.

Ces résolutions sont adoptées.

Résolution autorisant le comité des deux Conseils à prendre charge des water-works, sans rétribution. Adoptée.

La séance est levée.

ASSISTANTS ALDERMEN.—Réunion hier soir sous la présidence de M. Pandely.

Rapport hebdomadaire du Trésorier: Recettes $5,252. Dépenses $1,627. Montant des billets de Marchés $196,100. Comptes à recevoir à la Banque du sud $78,049 80.

M. Lagan demande une explication au comité de finance à l'occasion de la fausse assertion du Maire, sur la réserve faite pour le payement de l'intérêt de juillet des bons des Water-Works.

M. Breen reconnaît que le payement de cet intérêt n'avait pas été assuré. L'agent fiscal avait payé l'intérêt, mais n'a pas été remboursé. M. Breen en fait peser la responsabilité sur les commissaires des Water-Works.

M. Lagan blâme sévèrement la conduite de M. Breen qui a mis le maire dans une fausse position. Il dénonce M. Breen comme incompétent pour la position qu'il occupe et dit que par déférence aux intérêts des contribuables, il devrait donner sa démission de président du comité de finance.

M. Stringer dit que la faute en est aux commissaires, mais que l'agent fiscal était venu au secours du crédit de la ville.

M. Lagan propose une résolution permettant au maire de retirer son message afin de le rectifier. Adoptée.

M. Wynne dit qu'il n'y a pas de maire et que si le titulaire actuel était mis en accusation, la ville s'en trouverait mieux.

On reçoit du maire un message transmettant un plan du voyer pour la protection de la ville contre l'inondation.

M. Wynne demande qui est voyer, et au nom de M. Bell, il demande à faire enregistrer son vote contre lui.

Le message est référé au comité des rues.

Une communication de l'agent fiscal relative à la vente des bons pour convertir l'emprunt fait aux fonds Fink et McDonough est reçue. L'agent dit que la vente a été faite pour payer la dette flottante de la ville, et qu'elle est sujette à cette condition.

M. Breen, sur la demande de M. Lagan, dit que l'emprunt a été fait en 1861—62.

M. Lagan traite le tout de fraude et demande que toute cette affaire soit effacée des registres. M. Breen dit que la ville doit honnêtement ces fonds et qu'il faut les payer.

M. Lagan traite sarcastiquement le président du comité de finance et insiste sur sa motion.

Une résolution des Aldermen approuvant la vente des bons en question est présentée. $612,000 par l'agent fiscal et M. Prados.

M. Lagan la fait amender ainsi:

"Pourvu qu'aucune portion de cette somme ne soit employée à payer le fonds McDonough ou le fonds Fink."

M. Barnes dit que le comité de finance, en empruntant $612,000, a outrepassé son autorité.

M. Stringer annonce que la vente des bons est soumise à l'approbation du Conseil.

Après une longue discussion, l'amendement de Lagan est ajourné jusqu'à l'adoption du rapport du comité de finance.

Une communication du voyer parle de réparations faites et dit que les hommes du département n'ont pas été payés depuis deux mois. Il ne peut les engager à travailler qu'en leur faisant des promesses personnelles.

Le commissaire des rues dit, dans une communication, qu'empêché par le comité de réparer les ponts, il s'adresse au Conseil.

M. Layton, dit dans une communication, que les $612,000 de bons à 7 pour cent ont été vendus pour $75 avec l'intérêt, ce qui élève le prix à 78 1/2.

M. Lagan dit que le Conseil doit appayer l'opération de l'agent fiscal dont l'intervention a sauvé le crédit de la ville. M. Lagan fait un long historique de la négociation.

M. Pandely dit que les $612,000 ont été payés aux fonds McDonough et Fink et remboursés [illegible] des cotisations [illegible] d'annexation. Conséquemment, les fonds étaient arrivés par des moyens injudicieux dans les mains de l'agent fiscal et que le Conseil n'a pas le droit de saisir la vente.

M. Breen dit que le comité de finance a proposé d'appliquer le montant de la vente des bons au paiement des dettes de la ville qui sont échus le 27 février 1869. Il dit qu'avec les arrangements pris avec l'Association des pompiers et la compagnie du Gaz, on pourra faire face à tout, après une réconciliation réalisée [illegible], il était fourni par M. Breen, paraît ensuite raisonné.

M. Barnes dit que le président du comité de finance a traité le Conseil avec mépris et indifférence en négligeant de donner les informations requises par la loi. Le comité de finance a agi illégalement en disposant de certains bons,

et son refus de donner des renseignements semble assez étrange.

M. Pandely offre un amendement portant que la résolution sera sans force si elle est trouvée en opposition aux actes de la Législature relatifs aux dettes de la ville.

La résolution approuvant la vente des bons, est approuvée telle qu'elle a été amendée par M. Pandely, à la première lecture, mais elle est battue à la seconde, le Conseil refusant par là de ratifier l'action du comité de finance et de l'agent fiscal quant à l'emploi des bons.

Ce refus d'approbation donne lieu à de grands débats à la suite des quels l'ajournement est prononcé.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Nouvelles d'Espagne.

Lettre du Père Hyacinthe au général de son Ordre.

Horrible assassinat à Paris.

Incendie du Théâtre de Dresde.

Installation du gouverneur Walker à Richmond.

Décision de Delano.

Grève de mineurs à Port Henry, N.Y.

Nouvelles de la Havane.

Bruits d'un désaveu de la conduite de Sickles par le gouvernement.

Nouvelles Européennes.

Paris, 21 sept—Les journaux publient une lettre du Père Hyacinthe, le célèbre prédicateur dominicain, adressée au général de son ordre à Rome, dans laquelle il annonce qu'il quitte son couvent et cesse ses prédications à l'église Notre-Dame de Paris. Le Père Hyacinthe déclare que le motif de cette détermination est qu'il ne peut obéir aux ordres du Saint-Siège; et il proteste devant le Pape et le Concile contre les doctrines et les pratiques de l'Eglise Romaine. Il soutient que celles-ci ne sont point conformes aux principes du christianisme.

Les cadavres de six personnes (femmes et enfants) assassinées, ont été trouvés dans un champ aux environs de Paris. Les auteurs de ce crime sont encore inconnus.

Le prince de Metternich a été reçu hier par l'Empereur.

Le baron de Beust n'est pas encore arrivé.

Madrid, 21 septembre.—Les journaux de la ville continuent à s'exprimer avec une grande violence sur le compte du gouvernement Américain, auquel ils reprochent sa conduite. Quelques uns demandent que la guerre soit immédiatement déclarée, et les Cubains sont reconnus comme belligérants.

Le ministère, après avoir discuté la question de savoir si on ne devait pas renvoyer la note de Sickles sans réponse, a décidé de différer toute action, jusqu'à l'arrivée de Prim.

Un incendie qui a éclaté pendant une répétition du matin, a complètement détruit le théâtre de Dresde.

Madrid, 21 sept—"La Epoca" dit que Sickles a retiré sa note relative aux affaires cubaines. On n'accorde aucun crédit à cette nouvelle.

Londres, 21 sept—Le correspondant parisien du *Times* de Londres dit que la note du ministre américain au gouvernement espagnol, relative aux affaires de Cuba, diffère, comme ton et comme conclusion, des communications diplomatiques échangées à Washington entre le ministre d'Espagne et le gouvernement des Etats Unis. L'expérience diplomatique de Sickles est bornée; et son insuffisance ne permet pas au ministre d'apprécier sainement la valeur et l'effet des termes qu'il emploie.

Nouvelles de Washington.

Washington, 21 sept—Les banques de la Virginie ont environ $31,000 en espèces, celles de la Caroline du Nord $54,000, de la Caroline du Sud $15,000, de la Géorgie $7,000, de l'Alabama $21,000, de la Nouvelle-Orléans $19,000, et du Texas $100,000.

Recettes du revenu intérieur $250,000.

Le commissaire Delano décide que le mélange de plusieurs whiskies pour réduire leur degré, ou le mélange de whiskey et d'eau dans le même but, est considéré comme rectification.

Washington, 21 sept—Des dépêches spéciales aux journaux de New York annoncent que le gouvernement désavoue la conduite de Sickles

Nouvelles Diverses.

Richmond, 21 sept—Le gouv. Walker a été installé gouverneur provisoire, au palais du gouvernement, aujourd'hui à midi. Le gén. Canby était présent. Le gén. Wells a remis son bureau à son successeur. Walker a prêté le serment d'épreuve. Il n'y eu ni cérémonies ni démonstration. Une foule considérable, composée de blancs et de nègres est venu féliciter le nouveau gouverneur, qui a serré les mains aux visiteurs.

Chicago, 21—Le colonel J. W. Howell, l'explorateur du Colorado, est de retour, après avoir traversé tout le territoire de Canon. Il n'a découvert nulle part des traces de gisements métalliques, et a constaté que le sol est impropre à la culture.

New York, 21—Le "Méthodist Book Concern", Broadway No 505 a été frustré de plusieurs centaines de mille piastres. Le déficit dont l'origine remonte à huit ou neuf ans a été découvert par le nouvel agent, Rév Dr Lanahan.

St Louis, 21—La Compagnie du Télégraphe de la Vallée du Mississippi a protesté contre la tentative faite de vendre ses propriétés à la Compagnie Western Union Telegraph Co pour $100,000.—Elle demande $150,000. Les actionnaires se réuniront jeudi pour arrêter le parti à suivre.

Richmond, 21—La première nomination faite par le gouverneur Walker après son entrée en fonctions a été celle du capt. Wm. E. Cameron, éditeur du "Petersburg Index" qu'il a pris pour secrétaire. Le capt. Cameron, l'un des premiers et des plus chauds partisans de Walker dans les dernières élections, est un ancien officier de l'armée confédérée.

Nouvelles des Rivières.

Vicksburg, 21 sept—Monté: Lizzie Gill à 11 A M. Descendu: Magenta à 10 P. M., Bee et chalands à 1 A. M., Ames à 6 A M., Pargon à 7 P. M.

La rivière baisse lentement.

St Louis, 21 sept—La rivière baisse lentement.

Louisville, 21 sept—La rivière baisse—5 pieds 4 pouces dans le canal.

Cairo, 21 sept.—Montés: City of Alton, Grand Lake, Republic et Alaska. Descendus: Kellogg. Rivière stationnaire. Temps couvert.

Memphis, 21—Descendu: Swalow, Indiana et Stella—Temps couvert et chaud. La rivière a haussé de 10 pouces.

Marchés européens.

Liverpool 21—Coton lourd—prix en baisse—Uplands 12 1/2 à 12 5/8 Orleans 12 3/4 à 12 7/8. Ventes 5000 balles.

Londres, 21 sept—Consols 91 3/4. Bons 83 1/4

Marchés Américains.

New York, 21—Argent actif 7. Sterling 107 3/8. Or 137 1/2. Actions irrégulières. Gouvernements calmes—5.20 de 62 121 3/4. Sécurités du Sud fermes.

New-York, 21 sept—Coton en baisse de 3/4 de cent. Ventes 2300 balles. Middling uplands 28 3/4.

Mobile, 21 sept.—Coton: Demande limitée, marché languissant. Ventes, 800 balles. Middling 26 à 26 1/4. Arrivages, 852 balles. Export. 230.

New-York, 21 sept—Sucre—Porto Rico 12 à 13c., moscovado 12 1/4 à 12 3/4c, la Havane 11 1/2 à 12c.

Charleston, 21 sept.—Coton en baisse de 1/2 cent. Ventes 350 balles, Middling 26 1/2. Arrivages, 247. Exportations, cabotage 1389.

Augusta, 21—Coton—Arrivages 2782 balles. Export. 1575. Marché actif—Middling 26 1/2. Ventes 800 balles.

Memphis, 21—Coton actif et en baisse. Ventes 400 balles. Middling 26 c. Arrivages 167 balles. Export. 72.

Dépêches d'hier soir.

San Francisco, 21—Les officiers de la Grande Loge des Odd-Fellows ont présenté leur rapport. L'Ordre est partout prospère dans le Sud, excepté, toutefois, où sa condition est mauvaise au point de vue pécuniaire. L'Ordre a beaucoup progressé en Australie.

La Compagnie de l'Express du Pacifique commencera ses opérations le 1er octobre. Après cette date, les autres Compagnies d'Express ne pourront plus, dit-on, expédier leur fret par les trains rapides.

Havane, 21—Plusieurs compagnies des nouveaux bataillons sont parties pour le siège de la guerre.

Port Henry, N. Y., 21—Les ouvriers sont en grève, [illegible]

Washington, 21 sept—Le capitaine Sanders s'est retiré des fonctions qu'il exerçait dans le département du Sud, a reçu l'ordre de se mettre à la disposition du gén. Canby.

Le Président est [illegible] midi.

On pense que Delano recommandera, dans son rapport, le maintien des lois fiscales actuelles, pour les mettre encore à l'épreuve, bien qu'il se déclare en faveur d'une taxe sur le coton.

Passe du Sud-Ouest, 21 sept, 1 h. P. M.—Baromètre 29.70. Brise E.S.E. fraîche.

Arrivages: steamers Cortes, à 6 A. M., Havane, de New-York, à A. Moulton; navire L. L.

Sturgess, Limnekin, 27 jours de New York, à G. A. Fosdick & Co.

Pas de départs.

Cairo, 21 sept—Descendus: St Joseph, Indiana, Fleta et Swallow. Montés: Luminary et Silver Spray. La rivière a haussé de 12 pouces dans les dernières 24 heures. Temps couvert.

TEMPERATURE—21 Sept. 1869.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, No 111, rue du Canal.

6 heures A. M.	78	degrés.
12 " A. M.	84	"
3 " P. M.	86	"
6 " P. M.	83	"

La machine à coudre à points tordus de Wilcox & Gibbs réalise les prodiges des fées; elle est si simple qu'un enfant de 5 ans peut s'en servir. A vendre par M. S. Hedrick, 87 & 118 Canal.

$55.—C'est le prix de la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker qui a remporté le deux premiers prix à la troisième foire de l'Etat de la Louisiane et la croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

ANCIEN ET EFFICACE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC

LES CÉLÈBRES PILULES DU Dr C. McLANE,

POUR LA MALADIE DE FOIE.

La plus grande découverte médicale du siècle.

Des millions de malades en chantent les louanges. Toutes les familles et chacun devraient en avoir.

SOUFFREZ-VOUS MAINTENANT?

Avez-vous mal de tête ou une douleur au dos?

Avez-vous la constipation?

Avez-vous des aigreurs?

Avez-vous une mauvaise haleine?

Avez-vous les mains et les pieds froids?

Avez-vous la fièvre en frisson?

Avez-vous des palpitations de cœur?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Avez-vous une interruption des menstrues?

Avez-vous des vomissements?

Avez-vous des irrégularités ou des faiblesses?

Avez-vous des éblouissements?

Avez-vous une peau jaune ou décolorée?

ANCIEN ET EFFICACE

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Avez-vous des coliques ou la diarrhée?

Avez-vous un estomac gonflé ou relâché?

Avez-vous un esprit sombre ou un manque d'appétit?

Avez-vous des symptômes bilieux quelconques?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Ecoutez l'avertissement. Les délais sont dangereux.

Ce conseil vau son pesant d'or pour les malades. N'achetez que les PILULES DU Dr McLANE POUR LA MALADIE DE FOIE. Il n'y a de véritables que celles qui portent la signature de FLEMING BROTHERS.

On en vend dans le monde entier.

SERVICIO FUNEBRE.

Un servicio funebre se celebrará en la Catedral San-Louis, el Sabado proximo, 25 del corriente, á las 8 de la mañana, para el repozo del alma de PROSPERO BARBA. Se solicita respetuosamente la asistencia de los amigos y conocidos de las familias Barba, Fornaris y Robichaux, asi como la de los miembros del Asilo Amor Fraternal No 1 Hermanos de la Caridad.

Nueva Orleans, septiembre 21 de 1869.

De parte de las familias.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre pour le repos de l'âme de PROSPERO BARBA sera célébré à la cathédrale St-Louis SAMEDI, 25 du courant, à huit heures du matin. Les amis et connaissances des familles Barba, Fornaris et Robichaux, ainsi que les membres de l'Asile de l'Amour fraternel No 1, frères de charité, sont respectueusement invités à y assister. 21sept—5f

A. BROUSSEAU & Co.,

17.......Rue de Chartres.......17

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES Chine et coco; COUVERTURES de tables et de pianos. STORES DESSOUS DE TABLES, DEVANTS DE CHEMINÉES, NATTES, TOILES CIRÉES pour voitures et tables, TOILES CIRÉES dites émaillées.

ETOFFES A RIDEAUX, dentelle, reps, damas CORNICHES, BANDES, FLECHES, GUIMPES, GLANDS, CRIN, PELUCHE, MOQUETTE, etc. 22sept—1an—PP

TAPIS. TAPIS.

ELKIN & CO.,

168........RUE DU CANAL........168

(En face du Christ Church.)

Appellent l'attention des acheteurs sur leurs TAPIS VELOURS, BRUXELLES, TROIS PLIS et INGRAIN.

Nouveaux genres: sur leurs TOILES cirées de toutes largeurs, STORES de nouveaux dessins, CORNICHES, FLECHES et BANDES, DEVANTS de cheminées, NATTES et DESSOUS de tables, ETOFFES à rideaux, GUIMPES &c. &c. Qu'ils offrent au plus BAS PRIX 15 sept—3m VAG

Societa Italiana del Tiro al Bersaglio.

SONO invitati i soci ad intervenire ad una seduta straordinaria, che avra luogo la sera di MERCOLEDI 22 corrente alle ore 7 1/2 precise, per trattare d'assunti d'importanza.

Per ordine del Presidente,

22 sept—1f G. DELL'ORTO, Segretario.

WEBSTER & CO.,

Marchands de Groceries,

Au coin des rues Magasins et Poydras,

Transféreront leurs magasins, le 1er OCTOBRE prochain, aux Nos 93 et 95 de la rue des Magasins.

ILS offrent maintenant les marchandises suivantes A BAS PRIX, pour éviter les frais de déménagement:

125 boucauts de sucre, blanc et jaune clarifiés, sucre brut de la Louisiane, sucre de Demerara.

200 barils sucre en morceaux et sucre en poudre.

100 caisses sucre de Cuba, qualités de marchands de groceries.

1000 sacs café Rio, commun à choix.

100 sacs vieux riz à bon, pour les familles.

150 barils whisky rectifié à vieux Bourbon et Rye de choix.

THE—Thé vert et thé noir.

TABAC: Dequalités assorties.

HUITRES

CORNICHONS,

SARDINES,

MAQUEREAUX,

EAU-DE-VIE

FRUITS, &c.

22sept—1f.

Personnel.

JE préviens le public de ne faire aucun crédit à mon mari, CHARLES ALBERT HUCKEL, No 215 de la rue de la Douane, coin Franklin, car je ne serai responsable d'aucune dette contractée par lui.

Madame HUCKEL.

Nlle-Orléans, 20 septembre 1869. 22sept—3f

Chemiserie Elégante,

57, rue Bourbon, entre Bienville et Conti.

CHEMISES sur mesure, coupées d'après les dernières modes de Paris—Prix modérés.

E. COBLENTZ & CO.

Caleçons et Gilets de flanelle sur mesure.

22 sept 3m—1/2j

Fer, Acier, Plaques de ferblanc, Cuivre,

HACHES, PELLES ET PIOCHES,

COUTEAUX A CANNES,

SOUFFLETS, CLOUS,

CORDES, &c., &c.,

A vendre, à bas prix, par

B. J. WEST,

22sept—6f Nos 119 et 121 rue des Magasins.

Quincaillerie,

Instruments aratoires,

—ET—

Machines,

A vendre, à bas prix, au comptant, par

B. J. WEST,

22sept—6f Nos 119 et 121 rue des Magasins.

Huile d'Olive! Huile d'Olive!!

En magasin et à vendre par le soussigné.

1000 paniers huile d'olive pure, en grandes bouteilles, 500 " " " en demi-bouteilles, de la célèbre marque d'Adolphe Puget, de Marseille, supérieure à toute autre marque importée dans ce marché. Se trouve en vente dans les principales groceries en gros et en détail de la Nouvelle-Orléans, chez l'importateur

ANT. LANATA,

22 sept—6f 9 et 11 rue Jefferson.

POUR LE HAVRE,

Le Navire de première classe et fin marcheur ASSAM VALLEY, capitaine Roberts, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira incessamment.

Pour fret, s'adresser à

LOVELL & BAILEY, 23 rue Carondelet.

Ou à W. R. RODDENDORFF, 15 rue Carondelet.

22 sept—

A VENDRE.

450 LOTS DE TERRE dans le Troisième District de cette ville, compris entre les Champs-Elysées, les terres appartenant aux Religieuses des Ursulines, les terres de Gentilly et la rue de la France.

Ces lots étant dans le voisinage du Chemin projeté de Chattanooga, sont de grande valeur. Ils seront vendus à bon marché.

Egalement à vendre—900 acres de terre dans la Paroisse Vermillion.

S'adresser à M. Joseph Rodrigues, rue Delord, No 119. 19 sept—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelles de l'Etat de la Louisiane.

NOUVELLE-ORLEANS, 18 septembre, 1869.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article quatre de la Charte, une élection de trente cinq Directeurs aura lieu aux bureaux de la compagnie, LUNDI le 27 courant, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.

L. W. RACQUE, Secrétaire.

Bi-Sulfite de Chaux, de DONNABEL, CHAUX PURE POUR SUCRE ET SOUFRE EN ROULEAUX.

A vendre par H. BONNABEL,

Au No 37 de la rue Peters, entre les rues Douane et Bienville. 16 sept—1m

AVIS AU PUBLIC.

LE public est prévenu que le nommé JEAN LASCOUMES, mieux connu sous le nom de DOCTEUR, n'est plus employé par moi. Ceux des clients qu'il servait, qui désireraient continuer à se fournir de pain de mon établissement voudront bien me faire parvenir leur adresse.

Le susdit Jean Lascoumès n'ayant pas réglé son compte avec moi, je prierai les personnes qui lui doivent pour pain fourni, de ne payer qu'à moi-même.

Nlle-Orléans, 12 septembre 1869.

Vve N. BOUNY,

Boulangerie No 229 et 231, rue de Chartres.

14sept—

Transfert de Magasin.

J. LEVOIS & JAMISON

Transféreront leur Magasin,

LE 1er OCTOBRE,

Au No 126 de la rue du Canal,

Local ci-devant occupé par GIQUEL & JAMISON.

19 sept—au 1er oct—PP

Teintures à la Vapeur ET NETTOYAGES EN TOUS GENRES,

E. EUGENE GEORGEST,

Coin Remparts et St. Philippe.

Cette maison, si avantageusement connue depuis 6 ans par la supériorité de ses procédés dans la teinture en toutes couleurs, et les soins apportés dans le nettoyage des vêtements qui lui sont confiés, offre au public une nouvelle diminution dans ses prix déjà si raisonnables.

Paletots drap teint noir $1 00, Mérinos 75 cts, Pantalons drap ou mérinos 75 cts., Gilets 50 cts

Robes en mérinos, pop lines, mousselines, bareges, calicots teint en noir 75 cts., châles 75cts., barege double $1 00, jupes 60 cts.

Robes en soie teint en noir $1 25, jupes et châle $1 00 en bleu ou violet $2 00, en jaune ou vert $2 00.

Robes en mérinos, barege, mousseline teint en Bismark, marron ou brun $1.25, jupes $1 00.

Nettoyages de paletots, pantalons, gilets, vêtements d'enfants, robes, jupes à 40, 50, 60, 75 cts., et $1 00.

Rideaux, aussi toutes couleurs 75 cts., gants nettoyés ou teints 20 cts. sept21—3m

Modes et Nouveautés.

E. L. E. BONNET,

No 5 rue de Chartres, au 1er

Près rue du CANAL.

Vient de recevoir un assortiment complet de chapeaux pour dames et fillettes, rubans, fleurs artificielles, velours, plumes, etc., etc, qu'il offre aux marchands de la ville et de la campagne, à des prix très modérés.

19sept—1m No 5, rue de Chartres.

MAGASIN DE MODES A VENDRE.

A des conditions raisonnables, pour cause de retrait de ce genre de commerce, un MAGASIN DE MODES, établi depuis longtemps, ayant une nombreuse clientèle et parfaitement situé. Pour les détails, s'adresser au No 235 de la rue de Chartres 17sept—1m

G. L. FEVRE,

148........RUE ROYALE........148

IMPORTATEUR DE

VEAUX VERNIS, cirés, mégissés, Marroquins, Chabin et cuirs, Chevreaux, Doublures, A tiges, de fantaisie pour Chaussures de Dames, Assortiment complet d'Outils de Cordonnier, Tiges de Bottes et Bottines.

ELASTIQUE TERRY.

Cuir à Harnais, Semelle de Cincinnati et New York, Peaux de Crocodiles tannées. Les ordres de la campagne sont l'objet d'une attention spéciale. 19sept—6m PP

AVIS.

Association Charitable pour le Tombeau du Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

Cette Association ayant été incorporée conformément à la loi, les Membres de la direction dument élus en vertu de la Charte savoir:

D. Augustin, L. E. Lemarié,
H. Gally, Théodore Morand,
Paul E. Théard, R. W. Hébard,
Paulin Ducré, L. E. Delaroix,
John B. Vinet, John L. Tissot,
Benj Buisson, Chs R. Faure

sont invités à se réunir en séance régulière SAMEDI, 25 du courant, à 4 heures P. M., au bureau de D. Augustin, No 42, Passage de la Bourse.

Nouvelle-Orléans, 18 sept. 1869.

D. AUGUSTIN

A. A. CAROT Secrétaire. Rapporteur du Comité de la Charte. 21sept—

TOUTES les procurations, données jusqu'à ce jour par moi soit par le présent avis, révoquées, sauf celle donnée à Jean Jules Aldige, suivant acte passé devant le consul général des Etats-Unis d'Amérique à Paris, en date du 21 août 1869.

Nouvelle Orléans, le 21 sept. 1869.

21sept—2f P. J. MARTIN.

A VENDRE.

Une barouche pour famille, avec un buggy, et harnais de deux chevaux, bon ordre. De plus, deux chevaux de selle et de harnais; deux autres chevaux pour l'usage de charrette, dray, wagon, &c. On peut voir, propriétaire de 8 à 9 heures A. M. et de 3 à 5 heures P. M., s'adresser au No 269 rue Carondelet, entre les rues Delord et Roman. 22 sept—3f

BOULANGERIE A VENDRE.

A VENDRE, le fonds d'une boulangerie comprenant 2 chevaux, 1 charrette, une cheval... avec les ustensiles et accessoires nécessaires pour la boulangerie. S'adresser chez Ducros et Cherbonnier, No 51 rue Poydras. 17 sept—

Agence Fiscale de la ville de la Nouvelle Orléans

BANQUE DU SUD.

Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1869.

LES porteurs de reçus de cette banque, émis au mois d'août, en vertu de l'ordonnance No 1372 N S., du Conseil de la ville de la Nouvelle-Orléans, en remplacement des bons sept pour cent de la ville de la Nlle Orléans et autorisés par une loi de la Législature, approuvée le 27 février 1869, sont priés de présenter leurs dits reçus à la Banque du Sud pour recevoir les dits bonds qui sont maintenant prêts et seront délivrés.

THOS. LAYTON, Président.

16 sept—6t

DEMANDE DE PLACE.

UN PHARMACIEN, de la Faculté de Montpellier, désirerait trouver une place dans la campagne ou dans quelque paroisse de la Louisiane. Il se propose d'exercer la pharmacie et la médecine conjointement. S'adresser chez M. LAURENT, pharmacien, rue Radeau No 1, Marseilles. 19sept—1m

ON DEMANDE

UNE MAITRESSE DE MUSIQUE pour une pension de demoiselles à la campagne. S'adresser de suite, avec renseignements, à Mme HOWARD, rue de la Douane 109, tous les jours avant midi. 18sept—6f

TRANSFERT DE MAGASIN.

P. MALOCHÉE a transféré son Magasin de Vaisselle, de Verrerie et de Poterie, de l'angle des rues Conti et Chartres au No 83 de la rue DU CANAL. 18 sept—1m

ON DEMANDE

SUR une HABITATION, située près de la ville, un BON SUCRIER. Inutile de se présenter à moins qu'il en soit capable, qu'il en comprenne le procédé vacuum et soit muni de bonnes recommandations. S'adresser à SIEG & KRUG

19 sept—1 No 58 de la rue de la Douane

Demande de Cuisinière.

ON demande, pour une petite famille, une bonne CUISINIERE pouvant donner toutes les références désirables. S'adresser au No 7, rue Prieur près Canal et Douane. 19 sept—3f

Burgundy Port.

200 quarts de la marque F. DURAND.
200 do BLOUQUIER LEENHARDT.
25 do PAMS FRERES.

SHERRIES:

200 quarts diverses qualités de la marque de BLOUQUIER LEENHARDT.
25 quarts de la marque de PAMS FRERES.

MADERE.

40 quarts de la marque de BLOUQUIER LEENHARDT.

MUSCAT.

20 caisses Muscat de FRONTIGNAN.
20 do do de LUNEL.
5 do Muscatel de LUNEL,

A vendre par

T. BAILLY BLANCHARD, Jr.,

sept19—6f 38 & 40 Vieille Levée.

Conserves alimentaires.

PETITS POIS.

50 caisses de 100 1/2 boîtes de F. Rondenet & Co.
20 " " 100 1/2 " Debaux.
10 " " 50 " F. Rondenet & Co.

CHAMPIGNONS.

5 caisses de 100 1/2 boîtes de Debaux.

TRUFFES DU PERIGORD.

2 caisses de 100 1/2 boîtes de Debaux.

SAUCISSES TRUFFÉES.

5 caisses de 100 1/2 boîtes de Debaux.

PATÉS DE FOIE GRAS TRUFFÉS.

5 caisses de 100 1/2 boîtes de F. Rondenet & Co.

SARDINES AUX ACHARDS INDIENS.

5 caisses de 100 1/2 boîtes.

A vendre par T. BAILLY-BLANCHARD, Jr.

19sept—5 38 & 40, Vieille-Levée.

Pianos, Musique ET Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBERE,

46............RUE ROYALE............46

IMPORTATEURS de Pianos des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que FAIVRE, JELMINI, BORD, (avec leur système en fer, perfectionné et indispensable pour la bonne tenue de l'accord) PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG et VAUPEL &c., &c.

Grand assortiment de partitions, d'airs d'opéras détachés, de musique pour piano, violon, flûte et autres instruments, de méthodes, &c., &c.

Le tout offert à des prix excessivement réduits.

22mai—1an—mPP

VIN DE CHAMPAGNE

HEIDSIECK,

De la maison H. PIPER & CO.,

(A REIMS.)

En grandes et demi bouteilles, en débarquement, à vendre par

T. BAILLY BLANCHARD JR.

15 sept—5f 38 & 40 rue Vieille-Levée.

FARINE DE MAIS.

LA célèbre FARINE DE MAIS de J. J. Munger, SECHÉE AU FOUR, se vend, en lots au gré des acheteurs, par

A. POINCY & SON,

5 sept—1m No 31 de la rue Tchoupitoulas.

F. KROLL,

PROFESSEUR DE MUSIQUE.

LEÇONS de Piano, Chant, Violon et Guitare; Musique pour soirées, et Accord de piano.

Références chez tous les Marchands de Musique, ou à son domicile, 133, rue St-Philippe. 14 sept—1m

Loterie Nationale

DE L'ILE DE CUBE.

PLAN GÉNÉRAL de VINGT DEUX TIRAGES qui auront lieu dans le cours des années 1869 à 1870, dans la ville de la HAVANE.

Année.	Tirage	Nos	Jours.	Mois.
1869.	Ordinaire	823	13	Juillet
..	....	824	29	Juillet
..	....	825	14	Août
..	....	826	31	Août
..	....	827	18	Septembre
..	....	828	2	Octobre
..	....	829	19	Octobre
..	....	830	5	Novembre
..	....	831	27	Novembre
..	Extraordinaire	832	18	Décembre
1870.	Ordinaire	833	4	Janvier
..	....	834	20	Janvier
..	....	835	5	Février
..	....	836	22	Février
..	....	837	11	Mars
..	....	838	5	Avril
..	....	839	21	Avril
..	....	840	7	Mai
..	....	841	24	Mai
..	....	842	9	Juin
..	....	843	22	Juin

Chaque Tirage sera composé de 20,000 billets. Le nombre de Lots gagnants sera de 500 distribués comme dans les Tirages ordinaires.

Les deux Tirages Extraordinaires seront annoncés en temps opportun.

[illegible]

Havane, 5 juin 1869.

L'Administrateur-Général,

FRANCISCO COMPRODON.

Pour toute autre information s'adresser à MM. BORNIO & FRERE, No 77 rue Gravier

19 juin—3m

LOTERIE DE LA HAVANE.

La PRIME la plus élevée est payée pour les lots gagnants de la LOTERIE de la Havane, par

Bornio & Brother,

No 77 de la rue Gravier

DEBALLAGE DE MARCHANDISES NOUVELLES CHEZ

GUÉBLÉ & NIPPERT,

137........Rue du Canal........137

Qui viennent de recevoir de France 20 douzaines de ses Nouveaux et Elégants "CORSETS CAGE."

Nouveautés de RUBANS pour ECHARPES, GARNITURES BOUTONS, &c., &c.

Le tout à des prix très bas. 11sep—1m PP

A. DU QUESNAY.

PIANO, CHANT, COMPOSITION MUSICALE

Angle des rues Derbigny et Kerlerec, près de l'Esplanade

11sept—15f PP

Macaroni et Vermicelli.

450 Caisses MACARONI, caisses VERMICELLI, caisses SPAGHETTI.

A vendre par E. PIAGGIO & CO. 11sept—6f

Noisettes.

20 BARILS NOISETTES, barils NOIX du Brésil, barils [illegible], barils PRUNES de Turquie, 2 caisses CITRONS. A vendre par E. PIAGGIO & CO, [illegible]

Propriétés à louer ou à vendre.

A VENDRE OU A LOUER.

[illegible]

A LOUER,

[illegible]

Maison de maître à louer,

[illegible]

A Louer.

UNE jolie maison à étage située rue Dumaine, No 125, entre les rues Tremé et Robertson, contenant huit chambres avec vestibule, galerie, cour, puits, et un beau jardin, situé rue Dumaine. Aussi, la bâtisse en briques à trois étages située rue du Bassin, No 56, entre les rues Poydras et Perdido convenable pour une pension, et ayant vingt et une chambres, cour, water works, etc. Pour les conditions s'adresser à M. N. Freton, No 270, rue Poydras, entre Bassin et Franklin. 17sept—

A LOUER,

Tout le HAUT de la Maison, avec ses dépendances, située encoignure Royale et Toulouse, au dessus du magasin de T. Moreau.

S'adresser au magasin.

T. MOREAU,

18 août—1m Coin Royale et Toulouse.

Plusieurs Maisons à Louer,

Rue St Pierre, entre Remparts et Bourgogne. Rue Bienville, entre Tremé et Marais. Rue Condé, entre St Philippe et Dumaine. Le haut de la belle propriété située rue Royale, entre St Louis et Toulouse.

S'adresser à F. A. DUCROS

9 sept—1m No 38 de la rue Dumaine.

A LOUER.

Une jolie résidence de famille, avec grande cour, citerne, grand jardin, water works, &c., et située rue du Bayou No 279, entre Tremé et Marais, est offerte à louer. S'adresser sur les lieux. 7 sept

A LOUER.

LE MAGASIN No 168 de la rue du Canal, coin Dauphine

Pour les conditions, s'adresser à E. FFET.

4sept No 127 de la rue du Canal

A LOUER.

Le magasin avantageusement situé, No 176 rue du Canal. Possession sera donnée le 1er novembre prochain. Pour les conditions s'adresser à HILL & BOULIGNY. No 127 rue Gravier.

21août—1m 1dj

Résidence de campagne à vendre, à la Baie St-Louis.

Une magnifique résidence, toute meublée, possédant toutes les commodités de la campagne, wharf, cabane à bains, [illegible]. S'adresser sur les lieux à Henri Sauzer, Old Market House, ou en ville au bureau de l'ABEILLE. 19août—21 sep

A LOUER.

Le vaste édifice à quatre étages, avec WAREHOUSE à quatre étages dans la cour, situé au coin des rues Conti et Chartres. Possession en sera donnée le 1er octobre.

S'adresser au bureau de M. C. Dufour, No 84, rue Bienville.

A VENDRE OU A LOUER.

A partir du 1er septembre prochain la grande maison rue des Français, No 66, en face de la Place Washington, Troisième District, ayant un vestibule sur le côté nord et une large porte cochère sur le côté sud, deux salons communiquant, une grande salle à manger et deux chambres avec dépenses; en haut, deux chambres couvrant sur deux galeries nord et sud avec cabinets, vestibule, &c. Le lot a 212 pieds français de profondeur et 50 pieds de face. [illegible]

Plantation à vendre.

A huit milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, rive droite, une terre de quatre arpents de face au fleuve Mississippi, sur cinquante trois arpents de profondeur.

Cette terre est une des mieux placées qui soient en Louisiane pour une résidence, est très élevée et à l'abri de toute crevasse. Son sol vierge produit en abondance et perfection toute espèce de fruits et légumes. Il y a sur cette terre une forêt pouvant produire mille cordes de bois. La pêche y est abondante. Avec des cultures appropriées elle pourrait produire un revenu supérieur à celui de maintes grandes habitations.

Ce domaine conviendrait admirablement pour un collège ou un asile, les pensionnaires pouvant eux-mêmes s'en servir pour leur récréation, y cultiver tout ce qui serait nécessaire pour leur nutrition.

S'adresser à M. Rinck, propriétaire, sur les lieux.

A VENDRE.

LE fonds d'un magasin d'HABILLEMENTS, Bottes, Souliers et Chapeaux en détail situé dans la partie la plus centrale de la ville et ayant une excellente clientèle. Il est établi depuis vingt ans. A vendre également, le BAIL, les installations, &c. du magasin. L'établissement n'est vendu que parce que le propriétaire se retire du commerce. Pour les détails, s'adresser à Fortier & Spear, au No 60 du Passage de la Bourse. 17 sept—

LOTERIES.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 21 SEPTEMBRE. CLASSE [illegible]

16 77 31 6 39 43 50 [illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans un des journaux, se font en public et journellement aux salons de la Compagnie.

C. T. HOWARD, Président

Rue St-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans.

En témoignage nous apposons notre signature.

Nlle-Orléans, Louisiane, le 21 septembre.

ADAM GIFFEN

JOHN G. LEWIS,

F. F. WILDER, Commissaires.

Méfiez-vous des fausses Loteries.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T. HOWARD, Président.

Loterie de Numéros Simples.

GROS LOT......$30.000.

Classe K.

Tirage le SAMEDI, [illegible] 1869, à la Nlle-Orléans.

—PLAN—

10,000 Billets.............251 lots gagnants

[illegible]

Explication des lots d'approximation.

[illegible]

Les demandes des billets doivent être adressées à

CHAS. T. HOWARD, président

Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

INSTITUTIONS

Collège de la Passe-Christian,

PASSE-CHRISTIAN, MISS.

Sous la direction des Frères de la Doctrine Chrétienne.

[illegible]

INSTITUTION DES Religieuses de Saint-Joseph.

[illegible]

Prospectus du Collège de l'Immaculée Conception

CETTE Institution, [illegible]

Institution G. H. GORDON

CETTE Institution a été transférée au No 142 rue des REMPARTS, [illegible]

Institution Lespinasse.

A Fort Washington près de Highbridge, New-York.

Sous la direction de M. N. A. LESPINASSE, gradué de l'Université de Paris, et de M. V. PREVOST, ancien Professeur de l'Institution Chegaray à New York.

[illegible]

Institut St-Charles,

Pour les Jeunes Demoiselles, Bourbon, Nlle-Orléans.

[illegible]

Pensionnat de jeunes Demoiselles

DIRIGÉ PAR MME V. CARNATZ

No 2?7, rue Prytania, encoignure Felicity

Mme KARNATZ a recommencé ses classes [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE MME DEBON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement.

Collège Classique et Commercial

133......RUE QUARTIER, [illegible]

Entre Remparts et Bourgogne.

Directeurs

EDW. C. HAYDEL——Chs. SLETON.

LES pensionnaires seront l'objet des soins les plus assidus.

Cours classique et commercial complet en anglais et en français.

Collège d'Etat de la Louisiane et Académie Militaire.

Près d'Alexandrie, Louisiane.

Fondé et soutenu par l'Etat de la Louisiane.

Pour renseignements, s'adresser à

D. F. BOYD, Surintendant,

Alexandria, Louisiane

JOHN E. HOLLAND,

AVOCAT

—Et—

NOTAIRE PUBLIC,

15 sept—6m Au No 8 de la rue Royale

UN AUTRE GRAND TRIOMPHE

Pour la Machine à Coudre de

Grover & Baker,

Les deux premiers prix à la troisième Grande Foire de l'Etat de la Louisiane

Bureau et salle de vente pour les Etats du Sud au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle Orléans, Louisiane.

21 avril—3m PP